

EDITORIAL

ECOTAXE OU ARNAQUE ?

A PPLIQUER LE PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR à des myriades de camions qui dégradent les routes, polluent l'air et embouteillent le réseau routier, cela semble, a priori, une bonne initiative. Certains présentent même l'écotaxe comme une arme efficace contre les délocalisations.

Considérée comme une mesure phare du Grenelle de l'environnement, censée rapporter 1,2 milliards d'euros par an, cette taxe a été « mise en musique » par J-L. Borloo.

Le réseau soumis à l'écotaxe comprend 10000 kms de réseau national et 5000 kms de réseau local. Il ne comprend pas les sections d'autoroutes et de routes soumises à péage. Le dispositif est le suivant : chaque poids lourd de plus de 3,5 tonnes devra disposer d'un équipement embarqué assurant sa géolocalisation et la communication des données (kilométrage parcouru, classe du véhicule).

L'argent revenant à l'Etat alimentera l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et permettra donc d'améliorer les conditions de circulation. C'est, en fin de compte, le client qui supportera le coût de ce nouvel impôt puisque le transporteur aura le droit de le répercuter sur sa facture. Comme pour toutes les taxes, ce sont les plus pauvres qui en feront les frais.

L E PEAGE SUR LES AUTOROUTES n'a ni diminué le trafic ni entravé les délocalisations. L'écotaxe n'aura donc pas plus d'effet. Si on veut vraiment résoudre les problèmes, il faut s'attaquer à ce qui incite les « décideurs » à multiplier les kms parcourus par les marchandises : la recherche du profit maximum. La mise en place d'une Europe fiscale et sociale, la fin du laxisme de l'UE en matière de politique commerciale seraient autrement efficaces. On n'en prend pas le chemin : l'Allemagne exploite sans vergogne la main d'œuvre à bon marché venant de l'Est, l'UE négocie

des accords de libre-échange avec le Canada et les Etats-Unis, la Chine est devenue le premier pollueur mondial, en partie suite à la délocalisation de notre industrie.



L'écotaxe n'est donc qu'un péage de plus mais il y a plus grave encore, c'est sa gestion. En octobre 2011, N. Kosciusko-Morizet et l'équipe Sarkozy l'ont confiée à Ecomouv, société privée filiale à 70% d'Autostrade per l'Italia.

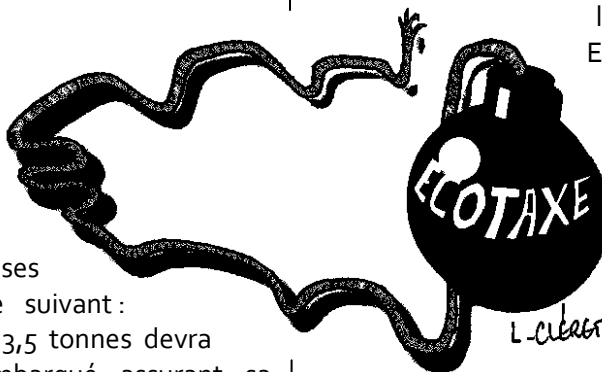
Cette entreprise privée gérant le parc autoroutier italien est contrôlée par la famille Benetton. Le reste du capital d'Ecomouv est détenu par Thalès (11%), Steria (3%), SFR (6%) et la SNCF (10%). Sur les 1,2

milliards d'euros que rapportera, chaque année, la taxe, au moins 250 millions iront dans les caisses de l'opérateur. Mais peut-être certains recevront-ils, via Singapour, quelques retro-commissions !

S OUS COUVERT D'ÉCOLOGIE, on est donc confronté à une nouvelle avancée dans la voie de la privatisation du réseau routier français. Avec les portiques d'Ecomouv, il sera facile, techniquement, d'étendre un jour l'écotaxe à l'ensemble des automobiles.

Parallèlement à la mise en application de l'écotaxe, le gouvernement Ayrault envisage de prolonger de trois ans, jusqu'en 2033, les concessions autoroutières dont bénéficient les groupes Vinci, Eiffage et Abertis. En 2012, ces groupes ont engrangé 2 milliards d'euros de bénéfices nets !

Ces « délégations » des services publics rappellent le système des Fermiers Généraux. Avant 1791, ceux-ci, au nombre d'une cinquantaine, percevaient les impôts, c'est à dire les taxes (taille, gabelle, octroi...) et les reversaient au Trésor Royal après en avoir prélevé une



bonne partie et constitué des fortunes colossales. Au moment de la révolution, ces individus, pour la plupart, ont fini sur l'échafaud.

Claude VALLENET

PS : L'arnaque de l'écotaxe ne doit pas faire oublier la hausse programmée de la TVA au 1^{er} janvier 2014 (de 19,6%

à 20% pour le taux principal et de 7% à 10% pour le taux intermédiaire). Le prélèvement sera de 7 milliards d'euros. L'augmentation de cet impôt injuste, qui frappe plus fortement les plus pauvres, servira à financer une partie des 20 milliards du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), cadeau sans contrepartie du gouvernement aux entreprises.

COTISATIONS 2013

L'ADHESION SE FAIT PAR ANNEE CIVILE et permet d'être à la fois membre d'ATTAC 63 et d'ATTAC national. Pour ré-adhérer, vous pouvez utiliser le bulletin d'adhésion départemental joint à notre bulletin de janvier ou le bulletin pré-rempli joint au journal national LIGNES D'ATTAC arrivé mi-janvier et le retourner à l'adresse indiquée.

Au début de chaque mois, ATTAC France nous communique la liste départementale des adhésions ou ré-adhésions du mois précédent. N'oubliez pas, ATTAC ne vit que des cotisations de ses adhérents. La cotisation à ATTAC donne droit à déduction fiscale.



UNE MONNAIE LOCALE DANS LE PUY-DE-DÔME

LE PROJET D'UNE MONNAIE LOCALE avance dans sa définition et dans sa renommée, sans brûler les étapes.

Il est temps maintenant de lui trouver un nom.

Une consultation grand public est lancée sur le site de l'Association pour le Développement de Monnaies Locales dans le Puy-de-Dôme (adml63.org) dans la rubrique « Participez ».

Proposez votre idée et, encore mieux, adhérez (5 euros minimum) à l'ADML 63 pour lui donner l'ampleur suffisante.



AGENDA DES PROCHAINES SEMAINES

LA VIE INTERNE D'ATTAC 63

MERCREDIS 20 NOVEMBRE ET 18 DECEMBRE A 20H00, au siège : REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

UNIVERSITE D'AUTOMNE D'ATTAC 63

Elle aura lieu le **SAMEDI 30 NOVEMBRE, DE 9H30 A 18H**, salle 7, centre Richepin, 17 rue Jean-Richepin à Clermont-Ferrand. Intervenant principal : Dominique PLIHON, porte-parole d'ATTAC France et président du Conseil scientifique. **THEME CENTRAL : LA MONNAIE.**

ATTAC 63 AUX AUGUSTES



ATTAC est présent au café-lecture « Les Augustes », 5 rue sous les Augustins à Clermont-Ferrand. **UN SAMEDI PAR MOIS, DE 17H A 19H**, nous convions le public à une discussion sur un ou deux sujets d'actualité plus ou moins abordés ou déformés par les grands moyens d'information aux mains des groupes financiers.

Prochaines séances : **SAMEDIS 21 DECEMBRE 2013 ET 18 JANVIER 2014**

TRANSITION ENERGETIQUE – ET SI ON EN CAUSAIT ?

Deux SOIREES RENCONTRES-DEBATS sont programmées :

➤ **VENDREDI 22 NOVEMBRE, 20H**, salle de la Mairie à Maringues. Organisation : UCJS, ATTAC, PdNE et UPC 63 (avec la participation d'une dizaine d'autres associations).

➤ **MERCREDI 27 NOVEMBRE, 20H, SALLE POLY A MONTFERRAND**. Organisation : Comité de quartier de Montferrand. Intervenants : UCJS, CAUE, un élu clermontois.

ATTAC 63 invite les citoyens à participer à ces rencontres afin que ce débat s'enrichisse des propositions et initiatives locales.